

Image not found or type unknown



Charge pour la peinture en colocation

Par **guillou sophie**, le **21/09/2017 à 18:59**

Bonjour

Ma fille est en colocation depuis 2 ans avec 2 contrats successifs. Le propriétaire demande à chaque colocataire 50€ pour la peinture à la fin de leur contrat, chaque année. La peinture, quand elle est rentrée dans les murs l'année passée n'était pas refaite, ni dans sa chambre, ni dans les parties communes. Aucun dégat n'a été constaté lors du 1er état des lieux. Si il y a des peintures à faire c'est dû à l'usure normale. Est ce légal? Peut il demander cela chaque année comme il le fait?

D'autre part il demande 15€ pour la chaudière mais celà je pense que c'est l'entretien obligatoire. Pouvez vous me le confirmer?

Merci pour vos réponses.

Cordialement

S.Guillou